



Formulaire de réservation 2018

Pour valider votre réservation, merci de retourner ce formulaire rempli à l'adresse Ciel de Loire – 280 rue de la Loire, 44521 Oudon – accompagné d'un **chèque** du montant total à l'ordre *Ciel de Loire* (nous acceptons également les **espèces** et **chèques vacances**, à nous remettre sur place le jour du vol). Ce dernier ne sera encaissé qu'une fois le vol effectué. Nous prendrons contact avec le(s) passager(s) dès réception pour convenir d'une date de vol.

Vos coordonnées :

Prénom/Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél fixe :

Tél mobile :

E-mail :

Coordonnées du passager à contacter pour planifier le vol :

Voir ci-dessus

Autre :

Prénom/Nom :

Adresse :

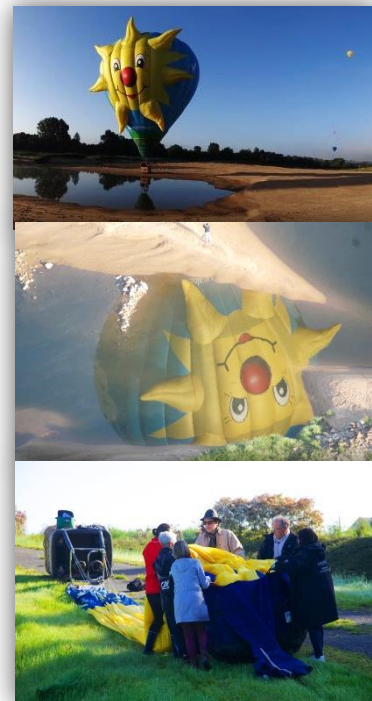
Code postal :

Ville :

Tél fixe :

Tél mobile :

E-mail :



Tarifs :

Vol Découverte (1 à 2 passagers) : x 220 Euros/passager

Vol Découverte (3 à 4 passagers) : x 200 Euros/passager

Vol Découverte (5 passagers et plus) : x 190 Euros/passager

TOTAL : EUROS Encaissement une fois le vol effectué

*Vos réservations affluent : M E R C I ! Toute réservation nous parvenant à présent sera inscrite dans notre **planning de vols 2019**. Si des places sont disponibles au cours de la saison 2018, nous ne manquerons bien sûr pas de vous les proposer. Merci pour votre compréhension. Ciel de Loire*

Date à partir de laquelle nous pouvons contacter le(s) passager(s) pour planifier le vol : / /20..

Renseignements passagers (*obligatoire) :

Prénom*	Nom*	Tél mobile*	Age*	Poids*
-----	-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----	-----

Par mesure de précaution, les femmes enceintes et les personnes ayant des prothèses (hanche, genou...) ne pourront embarquer à bord de nos nacelles. En cas de doute, l'avis de votre médecin traitant ou d'un spécialiste est requis.

Bon cadeau à vous envoyer ou au(x) passager(s) directement (précisez svp) : Oui Non

Informations complémentaires :

Chaque passager est assuré en vertu de la responsabilité civile liée aux aéronefs utilisés. Les risques sont pris en charge pour des montants comparables à ceux exigés par la Convention de Varsovie, en termes de transport aérien de passagers. Les objets emmenés par les passagers ne sont pas pris en compte par nos assureurs ou par nous-mêmes.